



présente



La Scott®

CONCOURS DU MEILLEUR BARMAN DE FRANCE

64^e édition – 2022
PROMOTION CHARLES ROWAN-SCOTT

70 ANS (1952-2022)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

L'ASSOCIATION des BARMEN de FRANCE (ABF) a ses propres Partenaires, elle entend respecter ses engagements contractuels. Dans ce cas il est précisé aux Candidats qu'ils ne peuvent utiliser que les produits sélectionnés et mis à leur disposition (doc. Produits Partenaires). L'utilisation de tout autre produit que ceux proposés dans ce document ou encore dans le présent règlement devra avoir été validé par le Comité d'Organisation du concours sous peine d'être sanctionné.

Aucune publicité, pour quelque sponsor que ce soit, ne sera acceptée. Il est donc à proscrire les marques visibles sur les casquettes, teeshirt, bouteilles, tapis de bar ou quelque support que ce soit.

Seule la mise en avant des Partenaires est possible, soit au travers de leur propre marque ou encore au travers des produits de ladite marque (voir Art.15).

AVEC LES PARTENAIRES



ET LES SOUTIENS DE L'ASSOCIATION



La liste de nos partenaires est amenée à évoluer en cours d'année. Pour des raisons d'ordre pratique, l'Association des Barmen de France (ABF) ne peut assurer de mises à jour en temps réel. Il est donc possible, sans qu'il puisse nous en être fait le reproche, que certains noms qui y figurent ne soient plus liés à l'ABF, ou qu'à l'inverse, de nouveaux partenaires n'aient pas encore été insérés. L'ABF s'oblige toutefois à actualiser cette liste, a minima, une fois par an.



PRIX DÉCERNÉS AUX LAURÉATS **Toutes catégories – Tous âges**

LE LAURÉAT CLASSÉ 1^{ER}

Médaille d'Or et un chèque de 2000€

2^E ET 3^E

Médaille d'Argent et Médaille de Bronze

BARMAID INFLUENCEUSE / BARMAN INFLUENCEUR

Un cours de cocktails à l'Alchimiste
« **by Matthias Giroud** »

Son portrait sur le site et les réseaux sociaux de l'ABF

AVERTISSEMENTS

- **L'ASSOCIATION des BARMEN de FRANCE (ABF)** a seule autorité pour l'organisation de son **Concours National La Scott (CNLS)**. Elle établit seule son propre règlement général dans le respect de celui de l'**INTERNATIONAL BARTENDERS ASSOCIATION (IBA)**.
- Les décisions et délibérations des Jurys sont souveraines et sans appel. Toutefois, les Candidats peuvent présenter d'éventuelles réclamations aux membres du Comité d'Organisation. Elles doivent être confirmées par courriel à l'adresse suivante : **president@barmendefrance.fr** au plus tard dans les quinze jours qui suivent la proclamation officielle des résultats. Le Bureau de l'**ABF** s'engage à donner réponse dans les huit jours ouvrés. Dans tous les cas, le classement général avec le total des points sera publié sur le site **www.associationdesbarmendefrance.fr**, au plus tard, dans les quinze jours suivant la compétition.
- En raison de l'évolution de la situation sanitaire, le Gouvernement lève, à compter du lundi 14 mars 2022, l'application du passe vaccinal ainsi que le port du masque en intérieur, là où il était encore exigé.
En conséquence, l'accès à l'ensemble des événements de l'Association des Barmen de France n'est plus soumis à ces mesures à compter de cette même date.
Alors que le virus n'a pas cessé de circuler, il est fait appel à la responsabilité et à la solidarité de chacun pour que les personnes positives, les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques choisissent de porter le masque afin de contribuer à la protection des autres.
De même, ceux qui veulent protéger leur santé sont libres de continuer à le porter.
- Vous trouverez des éléments nécessaires à la préparation de votre concours dans les référentiels de l'ABF, les Cocktails Classiques « **Les Intemporels de La Scott** » et Les Fiches Produits « **Les Imparfais** », disponibles sur **www.associationdesbarmendefrance.fr**.
Il vous appartient d'aller chercher les compléments nécessaires à une plus grande connaissance des sujets sur les supports de votre choix.
Il vous est fortement recommandé de vous imprégner de la réglementation des Débits de Boissons (**www.umih.fr**) ainsi que du programme de lutte contre les nuisances des établissements nocturnes proposé par la Plateforme de la Vie Nocturne (PVN) (**www.vienocturne.eu/ressources/** et **www.vienocturne.eu**).

AGENDA (1)

ART.1) Le concours se déroulera après la rentrée de septembre 2022. Le lieu et la date vous seront confirmés ultérieurement par les canaux de communication habituels (réseaux sociaux, newsletter, emailing, site web ABF). Dorénavant, le concours commence à 13h00. L'heure du rendez-vous vous sera précisée dans la convocation qui vous sera adressée ultérieurement.

ART.2) Les inscriptions seront clôturées 30 jours avant la date du Concours. Après cette date, il devient impossible de s'inscrire au **CNLS 2022**.

ART.3) Les Candidats devront être présents pour l'appel, munis de leur Carte Nationale d'Identité, à défaut d'un document officiel justifiant de leur identité. L'heure de convocation sera communiquée ultérieurement.

ART.4) Un tirage au sort sera effectué, en amont du concours, afin de définir l'ordre de passage des Candidats.

LES ÉPREUVES (2)

ART.5) Les épreuves sont établies en 3 sujets :

→ **L'épreuve théorique :**

Le questionnaire portera sur les référentiels de l'**ABF** : les cocktails « **Les Intemporels de La Scott** », les fiches produits « **Les Imparfais** », sur la culture bar et générale, sur la législation des débits de boissons.

→ **La reconnaissance organoleptique :**

Quatre temps sensoriels qui mettront vos sens en éveil.

→ **Rush Hour :**

Réalisation de cocktails « **Les Intemporels de la Scott** ». Les Jurys noteront le candidat sur l'exactitude des recettes, sa dextérité, son efficacité, l'hygiène, l'exécution et la rapidité de confection.

ART.6) À l'issue des trois premières épreuves, seuls les 6 meilleurs Candidats seront qualifiés pour la **Finale** du **CNLS 2022** qui se tiendra le même jour.

Cette **Finale** comportera 2 nouvelles épreuves :

→ La création de recettes cocktails originales à l'aide d'un panier imposé,

→ Une épreuve surprise « **BONUS** ».

JEU-CONCOURS (3)

ART.7) Épreuve de la meilleure influenceuse / du meilleur influenceur.



L'ABF souhaite cette année encore récompenser sa **meilleure influenceuse** ou son **meilleur influenceur** et confirme, à cette occasion, le Challenge intitulé : **#ABFLASCOTT2022**.

3 règles simples :

- Tu envoies ta photo (en situation dans le milieu du Bar) accompagnée de ton bulletin d'inscription à **concours@barmendefrance.fr** ainsi qu'à **secretaire@barmendefrance.fr** avant la date limite (tbc).
- Tu communique dans ton mail les informations suivantes :
 - Tes nom et prénom,
 - Ton établissement et ta fonction,
 - Une phrase expliquant les raisons de ta participation au concours,
- Ton objectif est de récolter le maximum de « likes » en faisant participer toute ta communauté et prouver que tu es le meilleur influenceur de cette édition 2022.

Une fois les inscriptions clôturées, ta photo ainsi que celles de tous les autres candidats seront publiées sur la page Facebook (*@assobarmenfr*) et le compte Instagram (*@assobarmenfr*) de l'**Association des Barmen de France**, et ce sera à **toi de jouer !**

Attention : seront pris en compte uniquement les « likes » sur la page Facebook et le compte Instagram de l'**Association des Barmen de France**.

La clôture des votes se fera le jour du concours à 17H00 précises.

ÉLIGIBILITÉ DU CANDIDAT (4)

ART.8) Toute personne ayant participé, de près ou de loin, à la préparation et/ou l'organisation du **CNLS 2022** ne peut prétendre à participer à ce concours.

ART.9) Peuvent participer au **CNLS 2022** toutes les Barmaids et tous les Barmen membres ou non de l'**ABF** et ce, quelle que soit leur situation géographique sur le territoire national.

ART.10) Pour les Candidats qui ne sont pas membres de l'**ABF**, le droit d'inscription au concours reste fixé à **50 euros** (cinquante euros). Le règlement de cette participation s'effectue par chèque libellé à l'ordre de l'Association des Barmen de France (**ABF**) et est à adresser au siège social.

A réception du récépissé d'inscription retourné par l'**ABF**, le ou la Candidat(e) dispose d'un délai de cinq jours ouvrables pour infirmer son inscription. Passé ce délai, le droit d'inscription reste acquis à l'**ABF**. Pour information, la cotisation annuelle est de 50€ pour une barmaid ou un barman.

→ <https://www.associationdesbarmendefrance.fr/membre>

ART.11) Les Candidats devront compléter le document « bulletin d'inscription-fiche technique » directement sur www.associationdesbarmendefrance.fr.

ART.12) En s'inscrivant au **CNLS 2022**, les Candidats s'obligent à participer à la soirée donnée, le jour même, en leur honneur. Tenue casual chic de rigueur.

LE RÈGLEMENT (5)

ART.13) Les Candidats doivent se présenter munis de leur matériel.

ART.14) Les Candidats doivent se présenter en tenue professionnelle ou tenue correcte. Toute tenue inappropriée, à l'appréciation du Jury, entraînera le retrait de 30 points maximum sur le total général ou au pire la disqualification du candidat.

ART.15) Aucun Candidat ne peut décider de se faire remplacer le jour du concours.

ART.16) Le non-respect de l'avertissement, ci-dessus, faisant référence à l'utilisation des produits des Partenaires ou Sponsors, entraînera un résultat nul du candidat (le

candidat ne sera pas noté). En revanche, une meilleure mise en scène des produits partenaires permettra un bonus de 5 points maximum.

ART.17) Les fabrications « maison » ne sont pas autorisées. Seuls les produits frais (fruits, herbes...) et secs (épices...) hors partenaires seront tolérés. Le non-respect de cet article entraînera un retrait de 50 points maximum sur le total général.

ART.18) La verrerie utilisée sera celle fournie exclusivement par l'**ABF**, verrerie identique à celle présente sur le référentiel.

ART.19) En dehors du strict cadre du concours, les Candidats ont interdiction de s'adresser directement aux Membres des Jurys, leurs seuls interlocuteurs restent les membres de l'organisation du concours.

ART.20) La recette Création du Candidat ne devra pas contenir plus de 7cl d'alcool.

ART.21) Les temps impartis aux concurrents, supervisés par les membres du Jury, sont :

- De 3' pour la mise en place de leur poste de travail sur scène,
- De 5' pour l'exécution/présentation de leurs short drinks,
- De 7' pour l'exécution/présentation de leurs long drinks,
- De 4' pour débarrasser et nettoyer leur bar.

LES JUGES (6)

ART.22) Les Juges sont sélectionnés, nommés et supervisés par le Comité d'Organisation. Les concurrents seront notés :

- Pour la partie technique, par un Jury composé exclusivement de professionnels du bar.
- Pour la dégustation, par un Jury composé de professionnels du bar ou non, grand public ou amateurs de cocktails.
- Pour les épreuves orales, par un Jury composé de professionnels du bar.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS (7)

ART.23) Le classement général sera établi d'après le nombre de points obtenus, celui ayant obtenu le plus grand nombre de points, sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex-aequo, le Candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'épreuve théorique sera déclaré vainqueur.

ART.24) Le Lauréat du Concours pourra se prévaloir du titre de **MEILLEURE BARMAID DE FRANCE 2022 / MEILLEUR BARMAN DE FRANCE 2022**.

ART.25) Le Lauréat ayant été déclaré vainqueur ne pourra pas défendre son titre lors des éditions suivantes. Il s'engage néanmoins à participer à la proclamation des résultats lors de l'édition suivante afin de passer symboliquement le relais à son successeur.

ART.26) Toutes les épreuves sont susceptibles d'être filmées ou photographiées afin de servir notamment de support aux actions de communications des organisations professionnelles ou de l'**ABF**. La participation au **CNLS 2022** implique donc l'abandon à l'**Association des Barmen de France (ABF) – Fédération des Métiers du Bar (FMB)**, sans aucune clause restrictive, de tous les droits de reproduction ou droit à l'image. Que cela concerne la recette du cocktail ou son créateur. L'**ABF** pourra, s'il elle le juge opportun, les utiliser à sa convenance pour tout reportage, dans les médias ou pour la diffusion auprès du public de cette participation.

LEXIQUE

Colorant : Substance colorée, naturelle ou synthétique, qui, mise en contact avec un support, dans des conditions appropriées, se fixe sur ce dernier de façon durable en lui communiquant une certaine couleur.

Jigger : Doseur

Pourer : Bec verseur

ABF : Association des Barmen de France

FMB : Fédération des Métiers du Bar

CNLS : Concours National La Scott

IBA : International Bartenders Association



NOTES